

DÉPARTEMENT
Loiret

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	DURAND JEAN-PIERRE	26-01-1948	Président	29
M.	MESAS JACQUES	25-01-1954	1 ^{er} VP	34
M.	ESPUGNA BERNARD	20-02-1956	2 ^{ème} VP	31
M.	CORGNAC GERARD	07-04-1947	3 ^{ème} VP	38
Mme	CARO AURORE	20-06-1993	4 ^{ème} VP	33
Mme	LAMBOUL ANNA	23-08-1963	5 ^{ème} VP	27
Mme	BRET ODILE	12-01-1960	6 ^{ème} VP	36
M.	CORNIERE JEAN-MARIE	09-09-1948	7 ^{ème} VP	37
Mme	BENIER ANITA	04-12-1954	8 ^{ème} VP	34
M.	ECHEGUT PATRICK	24-06-1953	9 ^{ème} VP	36
M.	ROSSIGNOL PHILIPPE	07-12-1968	10 ^{ème} VP	36

Fait à Meung-sur-Loire

, le 20/10/23

Le Président
(ou son remplaçant),

Monsieur Jean-Pierre DURAND

Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,

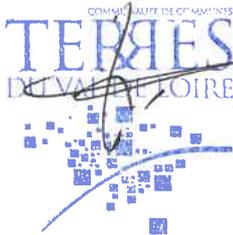
Madame Solange VALLEE

Les assesseurs,

Madame Anita BENIER

Le secrétaire

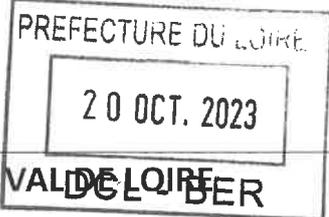
Monsieur Grégory GONET



Monsieur Hervé SPALETTA



¹ Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 47

Nombre de conseillers en exercice : 47

Nombre de conseillers présents : 41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures et zéro minute, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à Meung-sur-Loire sur la convocation qui leur a été adressée par le Premier Vice-Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, Jacques MESAS le treize octobre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Roger	BAUNÉ	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS		X Donne pouvoir à Monsieur SIMONNET
Madame	Anita	BENIER	X	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	X	
Monsieur	Didier	BOUDET		X
Madame	Odile	BRET	X	
Monsieur	Didier	CANET	X	
Madame	Clarisse	CARL	X	
Madame	Aurore	CARO	X	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	

20 OCT. 2023

DOL - BER

Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	X	
Madame	Tatiana	DEPLANQUE-SZCZEPANIAK		X Donne pouvoir à Monsieur CORGNAC
Monsieur	Patrice	DESPERELLE		X
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	X	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	X	
Monsieur	Michel	FAUGOUIN	X	
Monsieur	Pascal	FOULON	X	
Monsieur	Philippe	GACONNET	X	
Monsieur	Romuald	GENTY	X	
Monsieur	Grégory	GONET	X	
Madame	Magda	GRIB	X	
Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	X	
Monsieur	Olivier	JOUIN	X	
Monsieur	Joël	LAINÉ	X	
Madame	Anna	LAMBOUL		X Donne pouvoir à M. CORNIERE
Monsieur	Hervé	LEFEVRE	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Michèle	MAZY-VILAIN	X	
Monsieur	Jacques	MESAS	X	
Madame	Cassandra	MEUNIER	X (Arrivée 20h15)	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	X	
Monsieur	Guy	OLLIVIER	X	
Madame	Brigitte	PEROL	X	
Monsieur	Philippe	POITOU	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	X	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	

20 OCT. 2023

Madame	Céline	SAVAUX	X	DCL - BER
Monsieur	Laurent	SIMONNET	X	
Monsieur	Hervé	SPALETTA	X	
Monsieur	Arthur	THOREAU		X Donne pouvoir à Monsieur CANET
Monsieur	Daniel	THOUVENIN	X	
Madame	Joëlle	TOUCHARD	X	
Madame	Solange	VALLEE	X	
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	

Absents : Monsieur Arthur THOREAU, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, Madame Anna LAMBOUL, Madame Frédérique BEAUPUIS, Monsieur Didier BOUDET, Monsieur Patrice DESPERELLE

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du Conseil communautaire si et seulement si le délégué titulaire de leur commune est absent.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT	VOIX DELIBERATIVE
BACCON	VRAIN Régis		X	
BINAS	CHESNEAU Yohan		X	
CHARSONVILLE	BOUSSICAULT-BURSIN Béatrice		X	
COULMIERS	CAMUS David	X		
CRAVANT	POULLIN Delphine		X	
DRY	BRASSAMIN Séverine		X	
EPIEDS-EN-BEAUCE	PALAIS Gaëlle		X	
HUISSEAU-SUR-MAUVES	HAMEAU Véronique	X		
LE BARDON	LANGLAIS Xavier		X	
MAREAU-AUX-PRES	MENAGER Caroline		X	
MESSAS	DELBART Pierre		X	
MEZIERES-LEZ-CLERY	BOUGRÉ Damien		X	
ROZIERES-EN-BEAUCE	BERTIN Khadija		X	
SAINTE-LAURENT-DES-BOIS	MESTIVIER Jean-Michel		X	
TAVERS	CHARDON Edith		X	
VILLERMAIN	COUTURE Claudie	X		
VILLORCEAU	ADRIEN Françoise	X		

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

En application de l'article L273-10 du code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Considérant qu'un siège de conseiller communautaire pour la commune de Meung-sur-Loire est devenu vacant, à la suite de l'élection de Madame Pauline MARTIN au Sénat et de sa démission de ses mandats de conseillère municipale et communautaire acceptée par Madame la Préfète du Loiret le 10 octobre 2023, ce dernier est pourvu par Madame Aurore CARO, qui devient ainsi conseillère communautaire pour la commune de Meung-sur-Loire.

Madame CARO a été convoquée à cette séance ainsi que l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Solange VALLEE (doyenne de l'assemblée) (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Grégory GONET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT). Madame Solange VALLEE a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 41 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

Madame Solange VALLEE a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Madame Solange VALLEE a rappelé qu'en application de l'article 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Solange VALLEE demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jean Pierre DURAND et Monsieur Bernard ESPUGNA font acte de candidature et présentent leur projet pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Madame Anita BENIER et Monsieur Hervé SPALETTA

Il précise que le Conseil communautaire peut décider à la majorité des 2/3 de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, soit 15 Vice-Présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des Vice-Présidents.

3.1. Election du premier Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Jacques MESAS qui était Premier Vice-Président en charge du Sport et de la Vie associative. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 37
- e. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Frédérique CUIILLERIER	1	Un
Monsieur Bernard ESPUGNA	1	Un
Monsieur Bertrand HAUCHECORNE	1	Un
Monsieur Jacques MESAS	34	Trente-quatre

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

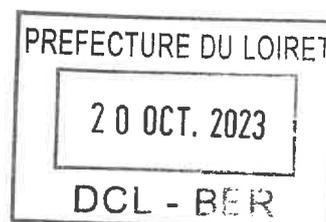
Monsieur Jacques MESAS a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Bernard ESPUGNA qui était deuxième Vice-Président en charge de l'enfance, la jeunesse, le scolaire. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 12
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 32
- e. Majorité absolue : 16



INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Bernard ESPUGNA	31	Trente-un
Monsieur Bruno VIVIER	1	Un

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Monsieur Bernard ESPUGNA a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Gérard CORGNAC qui était troisième Vice-Président en charge de la Voirie, des Travaux et des Bâtiments. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 39
- e. Majorité absolue : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Gérard CORGNAC	38	Trente-huit
Monsieur Jean-Marie CORNIERE	1	Un

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

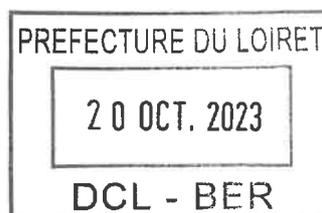
Monsieur Gérard CORGNAC a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Madame Aurore CARO qui siègerait au poste de quatrième Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme qu'il occupait. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 8
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 36
- e. Majorité absolue : 19



INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Aurore CARO	33	Trente-trois
Monsieur Grégory GONET	2	Deux
Monsieur Bertrand HAUCHECORNE	1	Un

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Madame Aurore CARO a été proclamée quatrième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.5. Election du cinquième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Madame Anna LAMBOUL qui était cinquième Vice-Présidente en charge de la Santé et du Social. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 12
- Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 32
- Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Aurore CARO	1	Un
Monsieur Grégory GONET	1	Un
Madame Magda GRIB	2	Deux
Madame Anna LAMBOUL	27	Vingt-sept
Monsieur Hervé LEFEVRE	1	Un

3.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Madame Anna LAMBOUL a été proclamée cinquième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.6. Election du sixième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Madame Odile BRET qui était sixième Vice-Présidente en charge du Tourisme et de la Communication. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 0
Bulletins blancs : 4



- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 41
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Odile BRET	36	Trente-six
Monsieur Grégory GONET	1	Un
Monsieur Bertrand HAUCHECORNE	2	Deux
Monsieur Joe LAINE	2	Deux

3.6.3 Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Madame Odile BRET a été proclamée sixième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.7. Election du septième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Jean-Marie CORNIERE qui était septième Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 2
Bulletins blancs : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 40
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jean-Marie CORNIERE	37	Trente-sept
Madame Michèle MAZY-VILAIN	1	Un
Monsieur Jacques MESAS	1	Un
Madame Marie-Françoise QUERE	1	Un

3.7.2 Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Monsieur Jean-Marie CORNIERE a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

3.8. Election du huitième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Madame Anita BENIER qui était huitième Vice-Présidente en charge de l'environnement et de l'assainissement. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 0
Bulletins blancs : 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 38
- e. Majorité absolue : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Anita BENIER	34	Trente-quatre
Monsieur Romuald GENTY	1	Un
Monsieur Grégory GONET	1	Un
Monsieur Arnold NEUHAUS	1	Un
Monsieur Laurent SIMONNET	1	Un

3.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame Anita BENIER a été proclamée huitième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.9. Election du neuvième vice-président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Patrick ECHEGUT qui était neuvième Vice-Président en charge des finances. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 1
Bulletins blancs : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 40
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Patrick ECHEGUT	36	Trente-six
Monsieur Romuald GENTY	1	Un
Monsieur Bertrand HAUCHECORNE	2	Deux
Monsieur Daniel THOUVENIN	1	Un

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Monsieur Patrick ECHEGUT a été proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

3.10. Election du dixième Vice-Président

Monsieur Jean Pierre DURAND propose la candidature de Monsieur Philippe ROSSIGNOL qui était dixième Vice-Président en charge de l'économie, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture. Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, Monsieur Jean Pierre DURAND invite à procéder à l'élection.

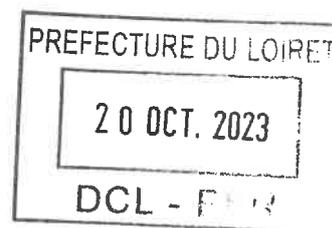
3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 45
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral) : 2
Bulletins blancs : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 42
- e. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Patrick ECHEGUT	1	Un
Monsieur Romuald GENTY	1	Un
Monsieur Grégory GONET	1	Un
Monsieur Philippe ROSSIGNOL	36	Trente-six
Monsieur Hervé SPALETTA	3	Trois

3.7.2. Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

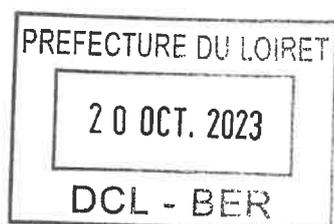
Monsieur Philippe ROSSIGNOL a été proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé.



4. Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président de la Communauté de Communes : Jean Pierre DURAND
- Premier Vice-Président de la Communauté de Communes : Jacques MESAS
- Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes : Bernard ESPUGNA
- Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes : Gérard CORGNAC
- Quatrième Vice-Présidente de la Communauté de Communes : Aurore CARO
- Cinquième Vice-Présidente de la Communauté de Communes : Anna LAMBOUL
- Sixième Vice-Présidente de la Communauté de Communes : Odile BRET
- Septième Vice-Président de la Communauté de Communes : Jean-Marie CORNIERE
- Huitième Vice-Présidente de la Communauté de Communes : Anita BENIER
- Neuvième Vice-Président de la Communauté de Communes : Patrick ECHEGUT
- Dixième Vice-Président de la Communauté de Communes : Philippe ROSSIGNOL



Le présent procès-verbal dressé et clos le 19 octobre 2023 à 22 heures 03 minutes, en double exemplaire a été, après relecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,
Monsieur Jean-Pierre DURAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE

Le secrétaire,
Monsieur Grégory GONET

Le conseiller communautaire le plus âgé,
Madame Solange VALLEE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Les assesseurs,
Madame Anita BENIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' and other loops.

Monsieur Hervé SPALETTA

A handwritten signature in black ink, with a long horizontal stroke and several loops.